



**COMPTE-RENDU de séance valant PROCES-VERBAL**

**Du CONSEIL MUNICIPAL du 30 mars 2021 à 20h30**

**1/ Election du secrétaire de séance :**

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-5 du Code des Collectivités Territoriales, le conseil municipal désigne Mme Florence LACOUR secrétaire de séance.

**2/ Tenue de la séance du conseil municipal à huis-clos :**

En vertu de l'article L.2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mr le Maire demande à ce que cette séance du conseil municipal se tienne à huis clos. Cet article du CGCT précise que les séances des conseils municipaux sont publiques, mais que sur demande de trois conseillers municipaux ou du Maire, le conseil municipal peut décider, sans débat, à la majorité absolue des membres présents ou représentés, qu'il se réunit à huis clos.

Mr le Maire demande à ce que l'assemblée se prononce sur la formation du huis clos pour l'ensemble de cette séance car avec le couvre-feu instauré dans le cadre des mesures sanitaires de lutte contre la covid-19, le public ne peut pas se rendre en séance et il est impossible techniquement de retransmettre la réunion.

Le conseil municipal est invité à délibérer afin d'approuver le huis clos.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité, approuve le huis clos pour l'ensemble de la séance.

**3/ Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 23 février 2021:**

Le compte-rendu du conseil municipal est validé à l'unanimité.

**4// Réhabilitation du logement n°4 des écoles / Déplacement de la bibliothèque : Dossier de consultation des Entreprises :**

Le conseil municipal approuve le dossier de consultation des entreprises établi par Mr CUCCHIA, architecte et décide de lancer la consultation auprès de plusieurs entreprises. Le dossier sera mis en ligne sur la plateforme mutualisée de dématérialisation des marchés publics du Conseil Départemental de l'Ain et publié dans la rubrique annonces légales du journal « Le Progrès ».

Les offres seront étudiées lors du prochain conseil.

**5/ Contributions directes : Vote des taux de la fiscalité locale 2021 :**

Mr le Maire fait le compte rendu des taxes directes locales perçues durant l'année 2020, à savoir 178 093.41€ et rappelle que les taux ont été augmentés en 2019.

Il précise que suite à la réforme sur la fiscalité, le conseil municipal n'a pas à voter le taux de la taxe d'habitation. En revanche, il doit se prononcer sur les autres taux de fiscalité directe locale.

Le conseil municipal décide de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à 2020 et de les reconduire à l'identique sur 2021 soit :

- Taxe Foncière (bâti) : 26.29% correspondant au taux de la taxe foncière bâti communal de 2020 à savoir 12.32% auxquels s'ajoutent 13.97% représentant le taux du Département de l'Ain transféré aux communes de par la réforme
- Taxes Foncière (non bâti) : 40.61%

#### **6/ Fixation des conditions relatives à la constitution des provisions à risques :**

Le conseil municipal décide d'adopter, pour le calcul des dotations aux provisions des créances douteuses, à compter de l'exercice 2021, la méthode prenant en compte l'ancienneté de la créance comme premier indice des difficultés pouvant affecter le recouvrement d'une créance, avec des taux forfaitaires de dépréciation applicable de la manière suivante :

- Taux de dépréciation N 0 % ; N-1 5 % ; N-2 30 % ; N-3 60 % et Antérieur 100 %

Le conseil décide de constituer une provision de 100% pour les créances des personnes faisant l'objet d'une procédure collective ou de surendettement.

#### **7/ Approbation du Compte de Gestion 2020 :**

Le compte de gestion 2020, établi par Mme Agnès BONNAND trésorière de la collectivité, retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, selon une présentation analogue à celle du compte administratif 2020.

Le conseil municipal valide ce document.

#### **8/ Présentation et vote du Compte Administratif 2020 :**

Mr le Maire rend compte des opérations budgétaires qu'il a exécutées en 2020.

Le conseil municipal approuve ce document.

#### **9/ Approbation de l'affectation des résultats 2020 :**

Mr le Maire indique que le résultat de clôture en section d'investissement est déficitaire de 29 594.17€ (incluant 10 320€ de reste à réaliser) et informe que le résultat de clôture à la section de fonctionnement est excédentaire de 188 281.40€.

Il propose d'affecter une partie de l'excédent de fonctionnement en investissement pour couvrir le besoin de financement à hauteur de 29 594.17€ et de reporter 158 687.23€ en fonctionnement.

Le conseil municipal valide ces affectations.

#### **10/ Examen et vote du Budget Primitif 2021 :**

Le conseil municipal approuve le budget primitif 2021 qui s'élève à :

Budget équilibré en : fonctionnement à 587 338 €, investissement à 575 876€.

#### **11/ Voirie : Prévision de travaux du programme de voirie 2021**

Le programme voirie prévoit des travaux prioritaires comprenant la rénovation complète de chaussée au Chemin du Colombier, au Chemin du Mont et à l'Impasse Bois Rouget (accès lotissement) ainsi que la reprise ponctuelles : Route des Essards, Route de Pefay, Route de Foissiat, Route de la Chartreuse, Chemin des Thiètres. Du PATA est également prévu sur plusieurs chemins. Des travaux d'entretien sont programmés au Chemin des Platières.

